



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 3 juillet 2020 à 14h15 heures, le quorum étant atteint, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 14.

Membres présents : Mesdames Sylvie Ayot, Annie Bel, Corinne Compan et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, André At, Régis Cailhol et Éric Cantournet.

Membres absents ou excusés : Madame Émilie Gral et Messieurs Vincent Alazard, Jean-Luc Calmelly, Sébastien David, Christophe Laborie et Alain Marc .

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Madame Natalie Alazard, médecin-chef et Messieurs Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron, Bertrand Pellé et Florian Souyris directeur départemental.

Membres absents ou excusés : Messieurs Lionel Coursières, Michel Galtier, Alain Garibal et Laurent Moné, payeur départemental par intérim.

Membre de droit : Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron.

Date de convocation : 4 juin 2020.

1 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1-2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le rapport n° 4.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R 1424-16 du code précité, le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente et que selon l'article R 1424-14 du même code, chaque membre du conseil d'administration est élu pour 6 ans sauf lorsqu'il cesse d'exercer la fonction ou le mandat électif au titre duquel il est élu.

Considérant ainsi que compte tenu de la crise sanitaire et de la modification du calendrier des élections municipales et des élections pour le renouvellement du conseil d'administration, seuls les représentants du conseil départemental peuvent être considérés comme étant encore en exercice.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration approuve la décision modificative n° 1-2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- en fonctionnement à 0,00 €,
- en investissement à 1 296,00 €.

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
011	60622	Carburants	-26 000,00 €	Prélèvement pour abondement lignes budgétaires impactées par le COVID-19
	60632	Fournitures de petit équipement	-313,00 €	Ajustement des crédits budgétaires inter chapitres
	60668	Autres produits pharmaceutiques	40 000,00 €	Abondement lignes budgétaires impactées par le COVID-19
	6068	Autres matières et fournitures	-983,00 €	Ajustement des crédits budgétaires inter chapitres
	611	Contrats de prestations de services	6 000,00 €	Abondement lignes budgétaires impactées par le COVID-19
	6251	Voyages, déplacements, missions	-15 000,00 €	Prélèvement pour abondement lignes budgétaires impactées par le COVID-19
	6283	Frais de nettoyage des locaux	-5 000,00 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	1 296,00 €	Virement à la section d'investissement.
Total			0,00 €	

En section d'investissement

Dépenses et recettes non individualisées en chapitres de programmes d'investissement

Dépenses

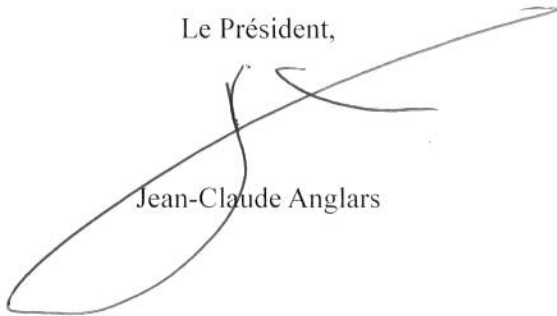
Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
204	20412	Subventions d'équipement versées et (bâtiments installations)	1 385,70 €	Versement d'une subvention d'équipement à la cne de St-Affrique pour l'aménagement de la salle de sport du CIS de St-Affrique.
21	21578	Autre matériel et outillage technique	313,00 €	Ajustement des crédits budgétaires inter chapitres.
	2184	Matériel de bureau et mobilier	132,00 €	
	2188	Autres	851,00 €	
23	231735	Inst. générales, agenc. aménag. des constructions	-1 385,70 €	Virement sur le compte 20412 pour l'aménagement de la salle de sport du CIS de St-Affrique
Total			1 296,00	

Recettes

Chapitre	Article	Libellé	Montant	Motivations
021	021	Virement de la section de fonctionnement	1 296,00 €	Virement de la section de fonctionnement.
		Total	1 296,00 €	

Fait à Rodez, le - 8 JUIL. 2020

Le Président,


Jean-Claude Anglars

